

NOTE AUX CLUBS :

En prévision du démarrage de la nouvelle saison sportive 2022/2023, l'ensemble des Clubs des divisions Régionales une (01) et Deux (02), sont informés qu'ils doivent impérativement finaliser leurs dossiers d'engagement (administratif et financier) et procéder aux dépôts auprès du Secrétariat de la Ligue avant le jeudi 08.09.2022.

En cas de dépôt des dossiers entre le jeudi 08.09.2022 et le Jeudi 15.09.2022, les Clubs retardataires seront soumis au paiement d'une amende de 30.000,00 DA.

N.B : les Clubs qui n'auront pas déposé leurs dossiers d'engagement au plus tard le 15.09.2022, seront considérés comme étant non engagés.